



INTRODUCTION AUX DROITS MÉDICAL & DES TRAVAILLEURS DE SANTÉ

Cours magistral de M. le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA

année universitaire 2024-2025

Équipe pédagogique :

**Alice EYMARD,
Mathieu TOUZEIL-DIVINA
& Louise VIEZZI-PARENT**

Documents de TD version 1.1 – à jour au 19 juillet 2024

MTD & *alii* © – disponible sur <http://www.chezfoucart.com> & sur *Moodle*.

Séance 06 / 09 : du « contrat » médical

Cinq termes ou expressions essentiels

- Colloque singulier
- Paternalisme médical
- Droits du patient
- Responsabilité médicale
- Contrat médical

Un exercice hebdomadaire

Vous commenterez [l'alinéa 1^{er} de l'article L1142-1 du Code de la santé publique](#) reproduit ci-dessous en expliquant en quoi cette disposition est symptomatique de l'abandon du contrat médical tel que conçu par la jurisprudence du XXe siècle.

Alinéa 1^{er}, article L1142-1 Du Code de la santé publique :

« I. - Hors le cas où leur responsabilité est encourue en raison d'un défaut d'un produit de santé, les professionnels de santé mentionnés à la quatrième partie du présent code, ainsi que tout établissement, service ou organisme dans lesquels sont réalisés des actes individuels de prévention, de diagnostic ou de soins ne sont responsables des conséquences dommageables d'actes de prévention, de diagnostic ou de soins qu'en cas de faute ».

Cinq questions liminaires

Pour préparer la séance de travaux dirigés, vous répondrez aux cinq questions suivantes destinées à vous accompagner vers l'exercice hebdomadaire.

1. **Question 01.** Quel arrêt est venu consacrer l'existence d'un véritable « contrat médical » liant le médecin et son patient ?
2. **Question 02.** Le contrat médical vaut-il dans toutes les situations, peu important que le patient se rende dans un établissement public ou privé ?
3. **Question 03.** Quelles sont les conséquences de la passation d'un tel contrat ?
4. **Question 04.** Pourquoi pourrait-on dire que la loi n°2002-302 du 4 mars 2002 a sonné le glas du contrat médical ?
5. **Question 05.** Comment et par quels procédés peut-on voir que les juridictions ont peu à peu abandonné le contrat médical ?

Une illustration

Vous essaierez d'identifier la jurisprudence datée de 1942 ici illustrée.

